

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Avril 2025

Délibération n° 05-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1^{er} Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre de conseillers en exercice 12

de présents 8

de votants 11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILLEMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Vote des 3 taxes

Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité (11 voix POUR) le Conseil Municipal

DÉCIDE d'appliquer pour 2025, les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTÉS 2024	TAUX VOTÉS 2025
Foncière (bâti)	38.07 %	38.07 %
Foncière (non bâti)	39.93 %	39.93 %
Taxe d'habitation	17.60 %	17.60 %

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE



Yannick LEROY